Reconnaissance AEAI N° 22377

Titulaire
Forster Profilsysteme AG
Hofstrasse 41
8590 Romanshorn
Suisse

Fabricant

Groupe	242 - Portes coupe-feu avec vitrage
Produit	FORSTER FUEGO LIGHT EI30-1
Description	Porte en profilés d'acier, vitrage PYROSTOP 30-20+P6B (E=21mm, Lmax=2374mm, Smax=2.3m2), E=65mm, joints PALSTOP P et caoutchouc, affleurée. Huisserie métallique avec joints PALSTOP P et caoutchouc. Serrure avec verrouillage supplémentaire vers le haut, ITS.
Utilisation	EI 30 Btest=1060mm, Htest=2510mm Dans cloison n° AEAI 15745, 22378, 23661, 24027, 24030, 24032, 24034, 24035, 24040 Utilisation voir pages suivantes
Documentation	ift, Rosenheim: Rapport d'expertise '10-000725-PR06 (GAS-C04-01-de-07)' (15.06.2021); Efectis France, Mazierès-lès-Metz: Rapport d'essai '07-V-278' (19.11.2007), Rapport d'essai '07-V-310' (19.11.2007), Rapport d'essai '07-V-307' (20.11.2007)
Conditions d'essai	EN 1634-1; EN 1363-1
Appréciation	Résistance au feu EI 30

Durée de validité	31.12.2031
Date d'édition	04.09.2026
Remplace l'attestation du	07.09.2022

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

VKF · AEAI
Elektronisches Siegel
Cachet électronique

Domaine d’application directe

Le domaine d’application directe des résultats d’essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2000, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l’essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n’ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L’amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Grandeurs maximales selon l’extension du domaine d’application

  Réduction de dimension admise jusqu’à 50% en largeur, 25% en hauteur
  Bmin=530mm Hmin=1883mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l’essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d’accroître les dimensions des enveloppes d’acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d’augmenter l’épaisseur de l’acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la technique de fixation, y compris le type et le nombre de fixations, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Il est permis de diminuer le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage, mais il ne faut pas les augmenter au-delà des dimensions du vitrage soumises aux essais.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite. La largeur minimale de la frise est de 70mm.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n’est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d’autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:
Expertise ift Rosenheim, n° 10-000725-PR06 (GAS-C04-01-de-07) du 15.06.2021

- Vide de cadre :
  Variantes STANDARD/GANZGLAS

sans verrouillage supplémentaire vers le haut	Bmax=1596mm	Hmax=2500mm
avec verrouillage supplémentaire vers le haut	Bmax=1596mm	Hmax=3335mm

- Vitrages

Pyrostop 30-10, Pyrostop 30-12	Lmax=2714mm	Smax=3.80m2
Pyrostop 30-20, Pyrostop 30-22	Lmax=2854mm	Smax=4.57m2
Pyrostop 30-15, Pyrostop 30-16, Pyrostop 30-17, Pyrostop 30-18	Lmax=2889mm	Smax=4.40m2
Pyrostop 30-18 P6B	Lmax=2889mm	Smax=4.40m2
Pyrostop 30-25, Pyrostop 30-26, Pyrostop 30-27, Pyrostop 30-28	Lmax=2889mm	Smax=4.40m2
Pyrostop 30-35, Pyrostop 30-36, Pyrostop 30-37, Pyrostop 30-38	Lmax=2889mm	Smax=4.40m2
Pyrostop 30-101, Pyrostop 30-102	Lmax=2864mm	Smax=4.01m2
Pyrostop 30-603 FG	Lmax=2260mm	Smax=2.38m2
Pyrobel 16, 17mm, Pyrobel 16 ISO, 29mm	Lmax=2880mm	Smax=4.95m2
Pyrobel Glaspaneel, 63mm	Lmax=2260mm	Smax=2.38m2
Hero-Fire EI30 Mono, Arnold-Fire EI30 Mono, Protectfire EI30 Mono	Lmax=2324mm	Smax=3.03m2
Fireswiss Foam 30-15, Fireswiss Foam 30-16O	Lmax=2844mm	Smax=3.71m2
Fireswiss Foam 30-19	Lmax=2844mm	Smax=3.71m2
Fireswiss Foam 30-20O	Lmax=2844mm	Smax=3.71m2
Fireswiss Foam 30-15/SZR 16VA/VSG 6-2	Lmax=2820mm	Smax=5.68m2
Pyranova S2.0, Pyranova S2.1	Lmax=2840mm	Smax=5.68m2
Pyranova 30 secure P8B	Lmax=2393mm	Smax=3.13m2
Pyroguard T-EI30/18-2, 18mm	Lmax=2934mm	Smax=3.94m2
Pyroguard T-EI30/18-2 VI, 35mm	Lmax=2684mm	Smax=2.76m2
Pyroguard T-EI30/16-2, 16mm	Lmax=2500mm	Smax=3.75m2
Pyroguard T-EI30/26-2, 16mm	Lmax=2200mm	Smax=2.64m2
Contraflam 30	Lmax=3199mm	Smax=4.79m2
Contraflam 30-2 IGU Climaplus / Climatop / Protect	Lmax=2893mm	Amax=3.79m2

- Panneaux

Type A	Lmax=2866mm	Smax=3.58m2
Type B	Lmax=2364mm	Smax=3.08m2
Type C	Lmax=2364mm	Smax=3.08m2
Type D	Lmax=2300mm	Smax=2.39m2
Type E	Lmax=3209mm	Smax=4.61m2

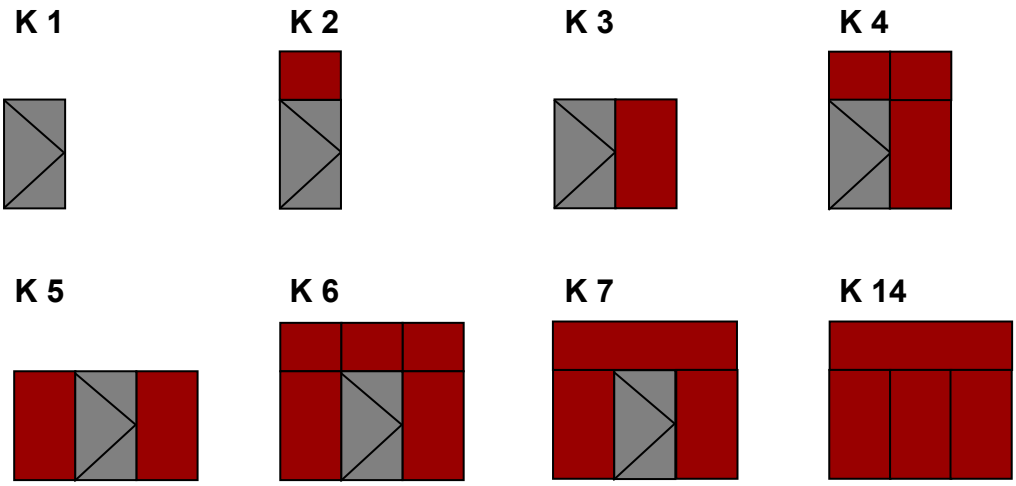
- Profilés :
  Largeur : 50mm, 80mm, 105mm
  En acier ou acier fin

- Autres variantes d'exécution et de matériel selon le tableau 18

Complément à l'attestation d'utilisation AEAI

Les possibilités d'utilisation du produit sont élargies aux types de construction suivants correspondant au schéma de base :

montage de portes à 1 battant (K1–K7) dans une paroi non normalisée (K14)



Bases :

• (K1) Porte dans une construction support normalisée	N° AEAI	22372
• (K7) Porte dans une construction support non normalisée	N° AEAI	22377
• (K14) Paroi non normalisée	N° AEAI	15745, 22378, 23661, 24027, 24030, 24032, 24034, 24035, 24040

Représentation des types de construction :

La représentation en images des types de construction donne un aperçu complet des portes avec imposte et / ou partie(s) latérale(s). Le type de construction K14 montre une paroi non normalisée (paroi avec une largeur illimitée), conforme à la norme EN 1364-1.

La durée de validité de ce complément correspond à la durée des attestations d'utilisation AEAI sur la base desquels il repose. Si la validité d'une ou plusieurs des attestations d'utilisation AEAI mentionnée ci-dessus expire, ce complément perd la validité.